

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIÈRE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

DELIBERATION N°2025-124 ADOPTION DU REGLEMENT DES GYMNASES INTERCOMMUNAUX DE COURVILLE-SUR-EURE ET FONTAINE-LA-GUYON

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de règlement de fonctionnement des gymnases intercommunaux de Courville-sur-Eure et de Fontaine-la-Guyon.

Devant les nombreuses utilisations des deux gymnases, que cela soit pour les scolaires, les associations ou les différentes structures enfance-jeunesse de notre territoire, il apparaît important de réglementer leurs accessibilités et leurs utilisations.

Notre territoire a été labellisé « Terre de Jeux » sur l'année 2024. La Communauté de Communes souhaite bénéficier de cet élan pour promulguer l'esprit sportif des Jeux Olympiques 2024 au sein des équipements sportifs dont elle est gestionnaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

Le règlement aborde les différentes règles des bons usages et d'utilisations des équipements au travers de 4 chapitres :

- Le premier chapitre évoque les généralités,
- le deuxième régie les conditions d'utilisation pour les entrainements et les scolaires,
- le troisième aborde les conditions d'utilisation pour les manifestations et les compétitions sportives
- le dernier mentionne les règles quant aux réparations, infractions et sanctions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des gymnases intercommunaux joint en annexe
- **PRECISE** que ledit règlement s'appliquera à compter de son approbation ;
- **PRECISE** que ce règlement se substitue à tout autre règlement antérieurement applicable
- **INDIQUE** que celui-ci sera affiché dans les enceintes des gymnases et communiqué aux utilisateurs.

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025